

# PRÉSENTATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

## LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2019

La commune de STEENWERCK n'échappe pas aux effets de la crise sévère que traverse la France depuis 10 ans.

Même si l'année dernière le CCAS a été légèrement moins sollicité au titre de l'aide sociale facultative qu'au cours de l'année 2017, force est de constater que la situation de certaines familles s'est dégradée.

Au regard de ce bilan, nous pouvons identifier des groupes précis, à savoir des familles monoparentales, des enfants élevés dans une famille modeste, des personnes âgées isolées, des travailleurs pauvres et, nuance de taille, des travailleurs s'appauvrissant, dont le salaire ne parvient plus à couvrir la hausse du coût de la vie et des factures quotidiennes, en particulier énergétiques.

Dans le contexte financier et économique difficile que traverse la France, le CCAS de STEENWERCK entend porter un budget visant à protéger les administrés.

Les préoccupations quotidiennes des ménages et des personnes, notamment confrontés à des difficultés, constituent les priorités du CCAS.

## LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES ET DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- En matière de fonctionnement, les recettes sont globalement équivalentes à celles de l'année dernière. Le CCAS a dû solliciter une subvention auprès de la commune afin de pouvoir faire face à ses charges. Les dépenses ont été réajustées afin de pouvoir maintenir les aides alimentaires. C'est ainsi que les sommes affectées aux comptes 6232 «fêtes et cérémonies» et 6574 «subventions fonctionnement organisme droit privé» sont inférieures à celles du budget précédent, compte tenu du montant des dons reçus pour le banquet des aînés et de la baisse de la participation du CCAS depuis le mois de janvier 2018 à hauteur de 0,45 €, faisant ainsi passer la subvention de fonctionnement de 0,95 € à 0,50 € par repas distribué. Ce réajustement permet ainsi de maintenir les sommes affectées aux comptes 60621 «combustibles», 60623 «alimentation» et 6562 «aides» et de prévoir la somme à affecter au compte 6558 «autres contributions obligatoires» afin de pouvoir souscrire à la convention de mutualisation du service relatif à la protection des données proposée par la Communauté de communes Flandre intérieure.

### A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- La vente de concessions dans les cimetières (c/7031)
  - 820,00 € (pour mémoire en 2018, 820,00 €)

- Les revenus des immeubles (c/70878 et 752)
  - 6 910,00 € (pour mémoire en 2018, 6 910,00 €)
- La subvention de la commune (c/7474)
  - 1 110,00 € (pour mémoire en 2018, 1 420,00 €)
- Les dons reçus pour le banquet des aînés (c/7713)
  - 400,00 € (pour mémoire en 2018, 800,00 €)
- Le résultat reporté ou anticipé (R002)
  - 3 997,95 €

## B - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les aides directes versées aux familles (c/60621, 60623 et 60631)
    - 3 810,95 € (pour mémoire en 2018, 3 805,48 €)
  - La prime d'assurance (c/6161)
    - 526,00 € (pour mémoire en 2018, 505,00 €)
  - La participation au banquet et au colis des aînés (c/6232)
    - 400,00 € (pour mémoire en 2018, 800,00 €)
  - Les taxes foncières (c/63512)
    - 980,00 € (pour mémoire en 2018, 980,00 €)
  - Le coût de la mise à disposition du personnel communal au CCAS (c/6218)
    - 2 000,00 € (pour mémoire en 2018, 2 000,00 €)
  - La mutualisation du service relatif à la protection des données (c/6558)
    - 906,00 € (pour mémoire en 2018, 0,00 €)
  - Les aides financières (c/6562)
    - 500,00 € (pour mémoire en 2018, 500,00 €)
  - La subvention versée à l'ADMR pour le service de portage des repas à domicile (c/6574)
    - 3 000,00 € (pour mémoire en 2018, 4 000,00 €)
- **La section de fonctionnement s'équilibre à 13 242,95 €**

## LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES ET DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- En matière d'investissement, aucune dépense, ni recette n'est a priori à prévoir.

### A - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le solde d'exécution positif reporté ou anticipé (R001)

▪ 4 630,56 €

## **B - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

- Les autres immobilisations corporelles (c/2188)
  - 4 707,56 € (pour mémoire en 2018, 4 630,56 €)
  
- **La section d'investissement s'équilibre à 4 707,56 €**